

ETAT DE LA QUESTION

GREEN (NEW) DEAL ET PLANS DE RELANCE : COMPARAISON ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS

Damien VIROUX



SOMMAIRE

Introduction	4
1. Situation de l'Union Européenne	4
1.1. Green Deal de l'Union Européenne	4
1.1.1 Historique	4
1.1.2 Contenu concret actuel	6
1.2. Plan de relance européen	7
2. Situation des Etats-Unis	8
2.1. Green New Deal	8
2.1.1. Historique et soutiens politiques	8
2.1.2. La résolution au Congrès	9
2.2. Plans de relance des Etats-Unis	10
3. Analyse comparative	12
4. Conclusion	14

Introduction

Avec la crise sanitaire du COVID-19, les discours sur la nécessité d'une remise en question en vue du « monde d'après » se sont multipliés. Très vite, la nécessité de plans de relance conséquents s'est imposée aux pouvoirs publics au vu des impacts économiques désastreux. Le débat sur ces plans de relance se place dans un contexte particulier. En effet, la plupart des pays se sont engagés à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre dans les décennies à venir.

Déjà avant la crise, des discussions politiques avaient lieu concernant des plans d'investissement massifs pour décarboner l'économie. Logiquement, avec l'apparition des débats sur les plans de relance, les discussions se chevauchent étant donné le rôle potentiel des plans de relance dans les investissements en faveur de la transition énergétique.

Face à cette situation, les deux principales puissances occidentales, les Etats-Unis et l'Union Européenne, ont pris des décisions différentes. Notre volonté est de comparer ces décisions et les implications politiques qu'elles engendrent.

1. Situation de l'Union Européenne

1.1. Green Deal de l'Union Européenne

1.1.1 Historique

Le Green Deal de l'Union Européenne s'est défini en de nombreuses étapes successives¹. En **décembre 2019**, le **pacte vert pour l'Europe** est présenté. Il s'agit du pacte fondateur du Green Deal autour duquel vont s'articuler les différentes stratégies. L'objectif affirmé est de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. La volonté est de transformer les défis climatiques et environnementaux en opportunités pour stimuler l'économie. Le pacte vert consiste en une feuille de route assortie d'actions selon un planning 2020-2021.

En **janvier 2020**, le **plan d'investissement**² du pacte vert ainsi que le **mécanisme pour une transition juste**³ sont présentés. L'objectif du plan d'investissement est triple : financer (mobiliser 1.000 milliards d'euros d'investissements durables publics et privés d'ici 10 ans), faciliter (fournir des outils pour inciter au déblocage et à la réorientation des investissements publics et privés vers le durable) et fournir un soutien pratique (aider les pouvoirs publics et les promoteurs de projets dans la planification, la conception et l'exécution de projets durables).

Le mécanisme pour une transition juste est un outil pour faire en sorte que la transition se fasse de manière équitable. Ce mécanisme fournira un soutien ciblé aux régions négativement touchées par la transition avec comme objectif de mobiliser 100 milliards € sur la période 2021-2027. Le mécanisme comporte trois sources de financement : un Fonds pour une transition juste de 7,5

¹ Commission Européenne, *Un pacte vert pour l'Europe* [en ligne], disponible sur < https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr >, consulté le 25/10/21.

² Commission Européenne, *Financer la transition verte : le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste*, communiqué de presse du 14/01/20 [en ligne], disponible sur < https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_17 >, consulté le 25/10/21.

³ Commission Européenne, *Financer la transition verte : le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste*, communiqué de presse du 14/01/20 [en ligne], disponible sur < https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_17 >, consulté le 25/10/21

milliards €, un dispositif pour une transition juste (spécialement créé dans le cadre d'InvestEU) avec pour objectif de mobiliser jusqu'à 45 milliards d'euros d'investissements privés et une facilité de prêt au secteur public de la Banque européenne d'investissement afin de mobiliser 25 à 30 milliards € d'investissements via des prêts au secteur public.

En mars 2020, plusieurs actions sont entreprises. Tout d'abord, le 4 mars, une **proposition de loi**⁴ visant à garantir la neutralité climatique de l'Union Européenne à l'horizon 2050 est faite par la Commission. Le même jour, une **consultation publique** sur le pacte européen pour le climat est lancée. Ensuite, le 10 mars, la **stratégie industrielle**⁵ pour l'Europe est adoptée avec pour objectif d'aider l'industrie européenne à mener la double transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique. Enfin, le 11 mars, une proposition est faite concernant un **plan d'action en faveur de l'économie circulaire**⁶.

En mai 2020, deux stratégies sont présentées. Tout d'abord, la **stratégie « De la ferme à la table »**⁷ avec comme objectif de rendre notre système alimentaire plus durable. Ensuite, la **stratégie en faveur de la biodiversité**⁸ à l'horizon 2030 pour renforcer la résilience de l'Union Européenne. Cette stratégie s'attaque aux principaux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité (surexploitation des ressources naturelles, utilisation non durable des terres et des mers, etc.).

En juillet 2020, les **stratégies de l'Union Européenne pour l'intégration du système énergétique et pour l'hydrogène**⁹ sont adoptées. Celles-ci visent à rendre notre secteur énergétique entièrement décarboné, plus efficace et plus interconnecté. **En septembre 2020**, la commission présente son **plan cible en matière de climat à l'horizon 2030**¹⁰. Avec ce plan, elle élève son niveau d'ambition avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030.

En octobre 2020, trois stratégies sont annoncées. Tout d'abord, une **stratégie concernant une vague de rénovations**¹¹ avec l'ambition de rénover 35 millions de bâtiments d'ici 2030. Ensuite, une **stratégie relative au combat contre le méthane**¹², deuxième contributeur au réchauffement climatique. Enfin, une **stratégie pour une durabilité dans le domaine des produits chimiques**¹³ avec pour ambition d'avoir un environnement exempt de substances toxiques.

En novembre 2020, la commission présente sa stratégie pour développer les **énergies renouvelables en mer**¹⁴. L'objectif est de porter la capacité de production éolienne en mer de 12 GW aujourd'hui

⁴ Commission européenne, S'engager à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 : la Commission propose une loi européenne sur le climat et lance une consultation sur le pacte européen pour le climat, communiqué de presse du 04/03/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_335>, consulté le 25/10/21.

⁵ Commission européenne, Préparer les entreprises européennes pour l'avenir : une nouvelle stratégie industrielle pour une Europe verte et numérique, compétitive à l'échelle mondiale, communiqué de presse du 10/03/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_416>, consulté le 25/10/21.

⁶ Commission européenne, Changer nos modes de production et de consommation : le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire montre la voie à suivre pour évoluer vers une économie neutre pour le climat et compétitive dans laquelle les consommateurs ont voix au chapitre, communiqué de presse du 11/03/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_420>, consulté le 25/10/21.

⁷ Commission européenne, Factsheet: From farm to fork: Our food, our health, our planet, our future, communiqué de presse du 20/05/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_20_908>, consulté le 25/10/21.

⁸ Commission européenne, Renforcer la résilience de l'Europe en enrayant l'appauvrissement de la biodiversité et en mettant en place un système alimentaire sain et durable, communiqué de presse du 20/05/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_884>, consulté le 25/10/21.

⁹ Commission européenne, Alimenter en énergie une économie neutre pour le climat : la Commission présente des plans pour le système énergétique de l'avenir et pour l'hydrogène propre, communiqué de presse du 08/07/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1259>, consulté le 25/10/21.

¹⁰ Commission européenne, État de l'Union : La Commission élève son niveau d'ambition climatique et propose une réduction de 55% des émissions d'ici à 2030, communiqué de presse du 17/09/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1599>, consulté le 25/10/21.

¹¹ Commission européenne, Vague de rénovations : doubler le taux de rénovation pour réduire les émissions, stimuler la reprise et faire reculer la précarité énergétique, communiqué de presse du 14/10/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1835>, consulté le 25/10/21.

¹² Commission européenne, Réduction des émissions de gaz à effet de serre : la Commission adopte une stratégie de l'UE relative au méthane dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, communiqué de presse du 14/10/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1833>, consulté le 25/10/21.

¹³ Commission européenne, Pacte vert : la Commission adopte une nouvelle stratégie dans le domaine des produits chimiques, vers un environnement exempt de substances toxiques, communiqué de presse du 14/10/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1839>, consulté le 25/10/21.

¹⁴ Commission européenne, Développer les énergies renouvelables en mer pour une Europe climatiquement neutre, communiqué de presse du 19/11/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2096>, consulté le 25/10/21.

à 60 GW en 2030, 300 GW en 2050 et d'ajouter à cette production 40 GW via l'énergie océanique ainsi que des technologies émergentes telles que l'énergie éolienne flottante.

En décembre 2020, deux annonces sont faites. Tout d'abord, la commission lance le **pacte européen pour le climat**¹⁵. Ce pacte est avant tout une initiative visant à encourager et favoriser la participation des citoyens, des communautés et des organisations dans des actions en faveur du climat. Ensuite, la Commission a présenté **l'Alliance européenne pour les batteries**¹⁶ avec une volonté de moderniser la législation pour avoir des batteries plus durables sur l'ensemble du cycle de vie en Europe.

En janvier 2021, la Commission lance la phase de conception du **nouveau Bauhaus européen** qui « est un projet environnemental, économique et culturel, qui vise à combiner conception, durabilité, accessibilité, caractère abordable et investissement afin de contribuer à la réalisation du pacte vert pour l'Europe »¹⁷. Il s'agit avant tout d'un espace de co-conception qui vise à faire « disparaître les frontières entre la science et la technologie, l'art, la culture et l'inclusion sociale, afin que la conception puisse apporter des solutions à des problèmes quotidiens ».¹⁸

En février 2021, la Commission adopte une nouvelle **stratégie relative à l'adaptation au changement climatique**¹⁹. L'objectif principal demeure d'atténuer le changement climatique mais la Commission veut également préparer l'Union Européenne aux conséquences inévitables de celui-ci. **En mars 2021**, la Commission lance un **plan d'action pour la production biologique**²⁰ avec comme objectif d'avoir minimum 25% de terres agricoles biologique.

En mai 2021, elle lance un **plan d'action « zéro pollution »**²¹ intitulé « vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols ». L'objectif, à l'horizon 2050, est d'avoir un niveau de pollution qui n'est plus nocif pour la santé humaine et les écosystèmes naturels. Elle lance également une nouvelle stratégie en faveur d'une **économie bleue durable**²². Cette stratégie concerne les secteurs et industries liés aux océans, aux mers et aux espaces côtiers. Il s'agit des dernières annonces faites avant la mise en œuvre du pacte vert qui doit avoir lieu à partir du 14 juillet 2021.

1.1.2 Contenu concret actuel

Le 14 juillet 2021, la Commission a adopté un **ensemble de propositions visant à appliquer le Green Deal**. Il s'agit d'adaptations des politiques de l'Union Européenne en matière de climat, d'énergie, d'utilisation des terres, de transport et de fiscalité. Ces adaptations doivent permettre à l'Union Européenne d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée dans le pacte vert, à savoir réduire de 55% ses émissions nettes de gaz à effet à horizon 2030. Il s'agit avant tout de **déclarations d'intentions et de propositions concernant des instruments législatifs**. Aucun plan d'investissement public concret au niveau de l'Union Européenne n'est prévu et aucun budget n'est présenté.

¹⁵ Commission européenne, *Pacte européen pour le climat : donner aux citoyens les moyens de construire une Europe plus verte*, communiqué de presse du 09/12/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2323>, consulté le 25/10/21

¹⁶ Commission européenne, *Pacte vert : des batteries durables pour une économie circulaire et climatiquement neutre*, communiqué de presse du 10/12/20 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2312>, consulté le 25/10/21

¹⁷ Commission européenne, *Nouveau Bauhaus européen : la Commission lance la phase de conception*, communiqué de presse du 18/01/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_111>, consulté le 25/10/21

¹⁸ Commission européenne, *Nouveau Bauhaus européen : la Commission lance la phase de conception*, communiqué de presse du 18/01/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_111>, consulté le 25/10/21.

¹⁹ Commission européenne, *Construire un avenir résilient face au changement climatique — Une nouvelle stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique*, communiqué de presse du 24/02/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_663>, consulté le 25/10/21.

²⁰ Commission européenne, *Organic Action Plan* [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/farming/organic-farming/organic-action-plan_fr>, consulté le 25/10/21.

²¹ Commission européenne, *Pacte vert pour l'Europe : la Commission vise le « zéro pollution » dans l'air, l'eau et les sols*, communiqué de presse du 12/05/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2345>, consulté le 25/10/21.

²² Commission européenne, *Le pacte vert pour l'Europe : développer une économie bleue durable dans l'Union européenne*, communiqué de presse du 17/05/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2341>, consulté le 25/10/21.

Selon la Commission, il s'agit d'un « ensemble complet de propositions interdépendantes »²³. Il y a notamment des propositions concernant le **système d'échange de quotas d'émissions** avec une baisse du plafond global des émissions. La totalité des recettes issues de l'échange des droits d'émissions devront être utilisées pour des projets liés au climat et à l'énergie. Un nouveau **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** sera mis en place afin de fixer un prix du carbone pour les importations. Selon certaines estimations, ce mécanisme devrait générer environ 10 milliards €.

Un nouveau **Fonds social pour le climat** devrait être créé afin de lutter contre la précarité énergétique que pourrait engendrer la transition. Ce fonds serait alimenté par 25% des recettes issues du système d'échange de quotas d'émissions, soit selon certaines estimations de la Commission, 72,2 milliards € pour la période 2025-2032. La Commission propose que chaque Etat membre engage des montants de même niveau pour doubler l'ampleur du fonds (144,4 milliards € pour la période 2025-2032). Enfin, sur les **723,8 milliards € du plan pour la facilité, pour la reprise et la résilience** (plus de détails infra) qui financera les programmes nationaux, il est demandé aux Etats membres de consacrer **37% à l'action pour le climat**, soit 267,8 milliards €.

Hormis les éléments cités ci-dessus, aucun élément chiffré en termes de recettes ou de dépenses n'est cité. On propose la plantation de **3 milliards d'arbres d'ici à 2030**, l'augmentation à **40% de la part d'énergie renouvelable** dans le mix énergétique d'ici à 2030 ou encore la **réduction des émissions moyennes des voitures neuves de 55%** à partir de 2030. Ces objectifs devront être réalisés sans budget spécifique mais via des adaptations législatives censées contraindre ou inciter les différents acteurs économiques.

En conclusion, le Green Deal de l'Union Européenne contient énormément de bonnes intentions. Les objectifs fixés sont ambitieux et concernent de très nombreux pans de notre économie. Mais le pacte semble compter surtout sur l'action du secteur privé avec très peu de moyens publics mis en œuvre concrètement.

1.2. Plan de relance européen

Suite à la pandémie de COVID-19 qui a significativement impacté l'économie européenne, la nécessité de prévoir un plan de relance au niveau européen s'est vite fait ressentir. **Le 27 mai 2020**, la Commission propose un vaste plan de relance baptisé « **Next Generation EU** ». Finalement, après des discussions difficiles entre Etats membres avec notamment la réticence des pays « frugaux » (Pays-Bas, Suède, Danemark, Autriche et Finlande), un accord est trouvé à l'issue du Conseil européen du **17 au 21 juillet 2020** sur un **plan de relance de 750 milliards €** sur 6 ans (2021-2027).

Le plan est exceptionnel non seulement dans son ampleur mais aussi dans son mode de financement via des emprunts au nom de l'Union Européenne sur les marchés de capitaux. Le montant de 750 milliards € est désormais évalué à **806,9 milliards €**²⁴ en prix courants. La principale composante du plan est la **facilité pour la reprise et la résilience dotée de 723,8 milliards €**. Cette dotation sera distribuée sous forme de prêts (385,8 milliards €) et de subventions (338 milliards €) aux Etats membres de l'Union Européenne pour soutenir leurs réformes et leurs investissements.

²³ Commission européenne, Pacte vert pour l'Europe : La Commission propose de transformer l'économie et la société européennes afin de concrétiser les ambitions climatiques de l'Union, communiqué de presse du 14/07/21 [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_3541>, consulté le 25/10/21.

²⁴ Commission Européenne, *Plan de relance pour l'Europe* [en ligne], disponible sur <https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr>, consulté le 25/10/21.

Chaque Etat membre a dû élaborer un plan national pour la reprise et la résilience pour bénéficier du soutien de la facilité. Chaque plan devait consacrer un minimum de 37% pour le climat et un minimum de 20% pour la transition numérique. Au niveau belge, le plan s'élève à **5,9 milliards €** avec 50% consacrés au climat et 27% à la transition numérique²⁵. Le plan coordonné par le Secrétaire d'Etat Thomas Dermine a été validé par la Commission le 23 juin 2021.

Une autre composante du plan de relance européen est **REACT-EU** avec une enveloppe de **50,6 milliards €**. Cette composante vise à soutenir la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Union Européenne. Concrètement, l'enveloppe sera répartie entre trois fonds déjà existants : le fonds européen du développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Enfin, le plan Next Generation EU apporte également des fonds à divers programmes ou fonds européens. Il donne une enveloppe de 5,4 milliards € à **Horizon Europe**, 6,1 milliards € à **InvestEU**, 8,1 milliards € au **Développement rural**, 10,9 milliards € au **Fonds pour une transition juste** et 2 milliards € à **RescEU**. Au total, ce sont donc 806,9 milliards € qui sont mobilisés par l'Union Européenne dans le cadre du plan de relance.

2. Situation des Etats-Unis

2.1. Green New Deal

2.1.1. Historique et soutiens politiques

Bien qu'ayant été déjà évoqué dans le passé, l'idée d'un « Green New Deal » commence vraiment à émerger suite aux **élections de mi-mandat de 2018** aux Etats-Unis. L'idée était déjà soutenue par le milieu associatif, notamment l'important groupe « Sunrise Movement », et avec l'élection de nouvelles figures progressistes du parti démocrate telles qu'**Alexandria Ocasio-Cortez** et Rashida Tlaib, les militants ont trouvé du soutien au sein du Congrès²⁶. L'inspiration provient bien évidemment du New Deal lancé par le président Roosevelt dans les années 30 suite à la crise de 1929.

Très rapidement après son élection, Alexandria Ocasio-Cortez, députée du Queens et du Bronx (New-York) agit pour créer un comité sur le Green New Deal. Elle trouve facilement le soutien des jeunes députées progressistes telles que Deb Haaland ou Ayanna Pressley mais également de certains plus anciens comme John Lewis. **Le 7 février 2019**, Ocasio-Cortez sort une **résolution pour le Green New Deal** (plus de détails infra) avec le sénateur du Massachusetts Ed Markey. Cette résolution expose en 14 pages leurs propositions pour un Green New Deal.

Le sujet devient vite un sujet important sur la scène politique américaine et des sondages montrent que la proposition a, en grande majorité, les faveurs de la population²⁷. Lors de la primaire démocrate pour les élections présidentielles de 2020, deux candidats majeurs, Bernie Sanders et Elizabeth Warren mettent en avant dans leur programme la mise en place du Green New Deal. Le gagnant et nouveau président Joe Biden n'a pas soutenu le projet mais s'en est inspiré pour ses propositions faites durant la campagne finale suite à une concertation avec Bernie Sanders.

²⁵ Le Soir, *La Commission européenne a validé le plan de relance belge de 5,9 milliards d'euros* [en ligne], disponible sur <<https://plus.lesoir.be/380038/article/2021-06-23/la-commission-europeenne-valide-le-plan-de-relance-belge-de-59-milliards-deuros>>, consulté le 25/10/21.

²⁶ Vox, *Alexandria Ocasio-Cortez is already pressuring Nancy Pelosi on climate change* [en ligne], disponible sur <<https://www.vox.com/energy-and-environment/2018/11/14/18094452/alexandria-ocasio-cortez-nancy-pelosi-protest-climate-change-2020>>, consulté le 25/10/21.

²⁷ Yale program on climate change communication, *The Green New Deal has Strong Bipartisan Support* [en ligne], disponible sur <<https://climatecommunication.yale.edu/publications/the-green-new-deal-has-strong-bipartisan-support/>>, consulté le 25/10/21.

Dans son **plan pour une révolution vers une énergie propre et une justice environnementale**, le président Biden précise qu'il considère que le **Green New Deal est un cadre crucial** pour répondre aux défis climatiques auxquels nous faisons face²⁸. Le plan reprend les objectifs principaux de la résolution, à savoir atteindre la neutralité carbone via une transition juste. Il en reprend aussi la logique avec la volonté d'investissements publics massifs dans les infrastructures et dans l'industrie.

2.1.2. La résolution au Congrès

La résolution proposée par Alexandria Ocasio-Cortez²⁹ commence par lister tout une série de **constats sur le réchauffement climatique** et ses impacts à savoir des flux importants de réfugiés climatiques, une perte économique colossale, le risque de feux de forêts accru, etc. La résolution reconnaît aussi le **rôle historique des États-Unis** dans le réchauffement climatique.

Elle place ensuite la crise écologique dans un contexte plus large, à savoir un **contexte de crise sociale** (espérance de vie en déclin et certains besoins essentiels non satisfaits), de stagnation des salaires et de détérioration du rapport de force des travailleurs depuis 4 décennies, d'extrêmes inégalités de revenus, de richesses et genre. Elle rappelle aussi que la crise écologique impacte de manière disproportionnée les minorités et les populations fragiles et précaires.

Elle met également en avant la **menace directe sur la sécurité nationale** que représente le réchauffement climatique. Elle rappelle, par ailleurs, les mobilisations importantes dont le gouvernement fédéral a été capable durant la deuxième guerre mondiale et le **New Deal**. Ces mobilisations avaient créé la **meilleure classe moyenne de l'histoire** même si elle excluait encore certaines communautés. Elle conclut donc qu'une mobilisation de même ampleur est requise et qu'elle peut créer d'**énormes opportunités** en créant des millions d'emplois décents, en permettant d'atteindre un niveau de prospérité unique et en réduisant les inégalités et les injustices systémiques.

La résolution liste ensuite **une série d'objectifs qui sont de la responsabilité du gouvernement fédéral** à savoir atteindre la **neutralité carbone** via une **transition juste** pour tous et toutes, **créer des millions d'emplois décents** et assurer la prospérité et la sécurité économique pour tous et toutes, **investir dans les infrastructures** et l'industrie pour répondre aux défis de notre époque, assurer à chacun et chacune **les besoins de base** (air pur et eau potable, nourriture saine, accès à la nature, etc.), **promouvoir la justice** en stoppant l'oppression des minorités et des populations fragiles et précaires.

Les objectifs cités ci-dessous doivent être atteints grâce à une **mobilisation nationale sur 10 ans** qui requière la mise en place de différents projets à savoir construire une **résilience face aux catastrophes climatiques**, rénover et améliorer les infrastructures, répondre à 100% de la demande énergétique via les **énergies renouvelables**, développer des **réseaux électriques efficaces** en termes énergétiques, **rénover l'ensemble des bâtiments**, développer massivement l'**industrie propre**, **collaborer avec les agriculteurs** pour avoir une agriculture la plus neutre possible en carbone, **réformer les systèmes de transports** notamment en investissant dans le rail, restaurer et protéger les **écosystèmes naturels**, promouvoir l'échange international de technologies et d'expertise pour faire des États-Unis le leader mondial du défi climatique.

La résolution précise qu'il est important que le Green New Deal soit développé en **concertation avec les syndicats**, la **société civile**, le milieu **académique**, les **indépendants** et les **communautés vulnérables**. Elle cite ensuite une liste d'actions que doit entreprendre le pouvoir fédéral :

²⁸ <https://joebiden.com/climate-plan/>

²⁹ <https://ocasio-cortez.house.gov/sites/ocasio-cortez.house.gov/files/Resolution%20on%20a%20Green%20New%20Deal.pdf>

- Fournir une expertise technique et toute forme d'assistance aux communautés et organisations travaillant dans le cadre de la mobilisation du Green New Deal ;
- Assurer que les impacts et coûts globaux tant environnementaux que sociaux des émissions de gaz à effet de serre soient pris en compte dans la loi ;
- Assurer à chaque citoyen et citoyenne une **éducation de qualité**, notamment des études supérieures, en se concentrant sur les communautés défavorisées ;
- Faire des **investissements publics** dans la recherche et le développement sur des technologies propres ;
- Diriger les investissements vers des activités qui permettent un développement économique priorisant les emplois décents et les bénéfices environnementaux et sociaux ;
- Assurer les **processus démocratiques** et participatifs pour implémenter le Green New Deal au niveau local ;
- Assurer que le Green New Deal crée des **emplois décents et syndiqués** qui offrent de bons salaires et permettent de la formation et des opportunités de promotion ;
- **Garantir un emploi décent** (salaire décent, assurance médicale, congés payés et cotisations pour la pension) à l'ensemble des citoyens et citoyennes du pays ;
- **Renforcer le rapport de forces des travailleurs** en protégeant leur droit à se syndiquer et à s'organiser collectivement ;
- **Améliorer les conditions de travail** dans l'ensemble des secteurs ;
- Mettre en place des **balises en termes d'échange commerciaux** avec un focus sur les conditions de travail et les aspects environnementaux ;
- Protéger les terres, les eaux et les océans ;
- S'assurer du consentement des indigènes pour toutes les décisions les affectant afin de garantir leur souveraineté ;
- Assurer un environnement commercial avec une compétition juste et sans monopole ;
- Fournir à tous les citoyens et citoyennes des **soins de santé de qualité**, un **accès à un logement sûr**, une sécurité économique, de l'eau potable, un air pur, de la nourriture saine et accessible et un accès à la nature.

2.2. Plans de relance des Etats-Unis

La situation des Etats-Unis est particulière vu qu'il y a eu un changement de président et de majorité durant la crise sanitaire et les discussions sur le plan de relance. La particularité des Etats-Unis est aussi qu'ils ont **un Etat social bien moins protecteur** comparé à la majorité des pays de l'Union Européenne. Par exemple, en Belgique, de nombreux travailleurs et indépendants ont pu être protégés durant la crise via les mesures de chômage temporaire et de droit-passerelle.

Le premier plan de relance massif est donc lancé relativement tôt, dès mars 2020, sous la présidence de Donald Trump grâce à un accord entre les républicains (qui ont à cette époque la majorité au Sénat) et les démocrates (qui ont la majorité à la Chambre). Il s'agit d'un **plan de 2.200 milliards \$**³⁰ (1.865 milliards €) avec quatre priorités : une aide financière directe aux américains les plus précaires, un soutien à l'économie réelle via des prêts d'urgence aux entreprises, une consolidation et stabilisation des secteurs clés pour éviter les licenciements massifs, une aide majeure aux hôpitaux et au secteur de la santé. Préalablement à ce plan, deux plans de bien moins grande ampleur (8,3 milliards \$ (7,07 milliards €) et 3,4 milliards \$ (2,89 milliards €)) avaient déjà été lancés notamment pour financer la recherche pour un vaccin³¹

³⁰ Courrier International, *Donald Trump signe un plan de relance "historique" de 2 200 milliards de dollars* [en ligne], disponible sur <<https://www.courrierinternational.com/article/coronavirus-donald-trump-signe-un-plan-de-relance-historique-de-2-200-milliards-de-dollars>>, consulté le 25/10/21.

³¹ <https://www.investopedia.com/government-stimulus-efforts-to-fight-the-covid-19-crisis-4799723>

Un peu moins d'un an après ce premier plan d'urgence mis en place sous la présidence de Donald Trump, les démocrates ont repris la présidence et la majorité au Sénat. Juste avant la passation de pouvoir, Donald Trump signe **un nouveau plan de relance de 900 milliards \$**³² (766,3 milliards €) sous la pression des démocrates. Les démocrates avaient fait de nombreuses promesses aux américains quant à **une relance majeure avec un focus important sur les aspects sociaux et écologiques**. Très vite, le président Biden annonce un plan majeur, « Build back better » d'une ampleur d'environ 7.000 milliards \$ et qui sera lancé en plusieurs étapes.

La première phase de ce plan majeur est l' « **American Rescue Plan** » visant à provoquer un redémarrage rapide de l'économie américaine. **Ce plan doté de 1.900 milliards \$** (1.612 milliards €) est adopté par le Congrès le 10 mars 2021. Un point phare du plan est un **versement direct de chèques** pouvant aller jusque 1.400 \$ aux citoyens gagnant moins de 75.000 \$ par an. Le plan prévoit aussi une **augmentation des allocations de chômage** de 300\$ hebdomadaire ainsi que des aides significatives aux crèches, écoles et universités pour leurs réouvertures. Le secteur de l'HoReCa bénéficie également d'une enveloppe de 25 milliards \$. Selon l'OCDE, ce plan va doubler la croissance attendue en 2021 pour les Etats-Unis. Selon l'économiste Florence Pisani, les ménages gagnant moins de 20.000 \$ par an vont voir leur revenu augmenter de 27% grâce à ce plan³³.

La deuxième phase est un **plan majeur pour des investissements dans les infrastructures**. Le 24 juin 2021, un accord bipartisan entre les démocrates et les républicains est trouvé concernant un **projet de 1.200 milliards \$** (1.018 milliards €) sur huit ans. Parmi ce montant, 312 milliards \$ sont prévus pour les transports (notamment les routes) et 266 milliards \$ sont prévus pour les autres infrastructures tels que l'internet haut débit ou le transport des eaux. Ce plan a été approuvé avec une très large majorité par la Sénat mais n'a pas encore été adopté par le Congrès et est bien moins ambitieux que le plan initialement prévu (2.300 milliards \$). L'aile progressiste du parti démocrate n'approuvera ce plan « au rabais » que si le Sénat approuve un autre plan plus ambitieux contenant les priorités démocrates.

Cet autre plan plus ambitieux est un **plan de 3.500 milliards \$** (2.970 milliards €) sur 10 ans. Après des discussions au sein de la commission du Budget du Sénat dirigée par Bernie Sanders, un accord a été trouvé sur ce montant. Ce plan doit financer en priorité **des mesures de transition énergétique ainsi que des dépenses dans la santé ou l'éducation**. Si les mesures prévues n'ont pas encore été détaillées, on évoque notamment l'extension de la couverture santé publique aux aides auditives, à la dentisterie et aux lunettes, un combat de longue date de Bernie Sanders. Le projet n'a pas encore été adopté mais a été ficelé sans accord avec les républicains. Des remous sont donc à prévoir vu la très faible majorité dont les démocrates disposent au Sénat.

³² RTBF, *États-Unis : Donald Trump, sous pression, ratifie le plan de relance de l'économie américaine* [en ligne], disponible sur <https://www.rtbf.be/info/monde/detail_etats-unis-donald-trump-sous-pression-ratifie-le-plan-de-relance-de-l-economie-americaine?id=10662202>, consulté le 25/10/21.

³³ Alternatives économiques, *ENTRETIEN Florence Pisani : « Aux Etats-Unis, le changement de cap est réel »* [en ligne], disponible sur <<https://www.alternatives-economiques.fr/florence-pisani-aux-etats-unis-changement-de-cap-reel/00098920>>, consulté le 25/10/21.

3. Analyse comparative

On le constate, il y a de grandes différences entre les méthodes adoptées au sein de l'Union Européenne et les Etats-Unis. Au niveau des plans pour la transition énergétique, on remarque tout d'abord une différence de scope majeure. Le plan européen se concentre sur les thèmes directs de la transition tels que les énergies renouvelables, la pollution et la biodiversité tandis que le plan américain étend le plan aussi à la question de la qualité des emplois, de l'accès aux besoins de première nécessité et de l'accès aux soins. **Le Green New Deal américain est donc un plan avec un focus beaucoup plus social que le Green Deal européen.** Même si Biden ne promulgue pas le Green New Deal, il s'en sert de cadre de référence pour son action.

Une autre différence majeure entre les deux plans est **le rôle interventionniste de l'Etat et des investissements publics**. Le plan américain prévoit une mobilisation massive de l'Etat avec des investissements publics majeurs dans les infrastructures et l'industrie tandis que le plan européen se concentre surtout sur des changements législatifs visant à créer des contraintes et des incitants pour le secteur privé. Au niveau des investissements, ils se concentrent principalement via les plans nationaux basés sur la répartition des 723,8 milliards €. 37% minimum doivent être consacrés au climat, soit minimum 267,8 milliards €. Ce chiffre reste toutefois bien inférieur aux montants prévus pour la transition par les Etats-Unis. **Le rôle des pouvoirs publics est donc beaucoup moins grand dans le plan européen que dans le plan américain.**

Au niveau des plans de relance, on constate **une différence d'ampleur colossale**. Si on additionne tous les plans lancés et en cours de discussion depuis le début de la pandémie aux Etats-Unis, on atteint un total de 9.711,7 milliards \$ (8.269,29 milliards €). **C'est plus de 10 fois le plan de relance européen pour une population moins grande.** Cet écart peut être nuancé par le fait que les pays européens ont dépensé beaucoup via des aides propres ou via des mécanismes préexistants de sécurité sociale tels que le chômage temporaire ou le droit passerelle en Belgique. Ainsi, l'impact négatif sur l'emploi a été bien moins fort en Belgique (+3%³⁴) qu'aux Etats-Unis (+70%) où environ 4 millions d'emplois ont été perdus³⁵. Mais cela ne peut expliquer l'ensemble de la différence.

Il est difficile d'établir une méthodologie robuste pour effectuer une comparaison. L'Union Européenne est une union de différents pays qui ont chacun leurs propres mesures et leurs propres plans nationaux tandis que les Etats-Unis sont un seul pays. Un pays comme la Belgique a une protection sociale particulièrement solide, que ce soit comparé aux Etats-Unis, mais aussi comparé à nombreux de nos voisins européens. La solidité de notre système social réduit la nécessité de plans de soutien à l'économie. De plus, les plans s'étalent souvent sur de nombreuses années, ce qui engendre une temporalité différente.

Il convient de faire la comparaison en deux temps. Dans un premier temps, on compare les montants alloués dans le cadre du soutien d'urgence, c'est-à-dire les montants mobilisés en 2020-2021. Pour la Belgique, pour l'année 2020, le SPF Stratégie et Appui estime le coût des mesures des différents gouvernements belges à 21 milliards €³⁶. En 2021, le comité de monitoring estime l'impact des mesures prises contre le COVID-19 à 9,7 milliards €³⁷. Au total, 30,7 milliards € ont donc été mobilisés pendant la pandémie. Du côté américain, si on additionne les différents plans de soutien, on obtient un total de 5.011,7 milliards \$, soit 4.270,9 milliards €.

³⁴ RTBF, Coronavirus: le chômage a plus augmenté chez les hommes que chez les femmes en Wallonie, mais ces statistiques cachent une autre réalité [en ligne], disponible sur <https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_coronavirus-le-chomage-a-plus-augmente-chez-les-hommes-que-chez-les-femmes-en-wallonie-mais-ces-statistiques-cachent-une-autre-realite?id=10714458>, consulté le 25/10/21.

³⁵ Les Echos, Le chômage recule fortement aux Etats-Unis, confirmant la reprise [en ligne], disponible sur <<https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/le-chomage-recule-fortement-aux-etats-unis-confirmant-la-reprise-1303982>>, consulté le 25/10/21.

³⁶ L'Echo, Le coronavirus a creusé un trou de 35,6 milliards d'euros dans le budget 2020 [en ligne], disponible sur <<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/le-coronavirus-a-creuse-un-trou-de-35-6-milliards-d-euros-dans-le-budget-2020/10282719.html>>, consulté le 25/10/21.

³⁷ L'Echo, Le retour de la croissance ne permet pas d'enrayer le déficit
Vue en plein écran [en ligne], disponible sur <<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/le-retour-de-la-croissance-ne-permet-pas-d-enrayer-le-deficit/10319784.html>>, consulté le 25/10/21.

Si on fait le ratio avec la population, on obtient 2.678,88 € par habitant pour la Belgique et 13.013,1 € par habitant pour les Etats-Unis, soit environ 5 fois plus. Cette différence d'ampleur énorme doit être nuancée. Grâce à son système social, la majorité des travailleurs belges ont gardé leur emploi tandis que le taux de chômage américain a presque doublé en quelques mois laissant de nombreuses familles sans le moindre revenu. De plus, le système de soins de santé belge est bien plus solide que celui des Etats-Unis avec un accès aux soins bien meilleur pour des coûts moins importants. C'est donc la résilience de notre système qui a permis de limiter le montant des dépenses exceptionnelles de soutien d'urgence.

Dans un deuxième temps, on compare les montants alloués dans le cadre de la relance future, c'est-à-dire les montants mobilisés pour les années à venir. Au niveau de la Région Wallonne, le gouvernement prévoit de mobiliser 3,1 milliards € dans le cadre de Get Up Wallonia³⁸. Au niveau de la Communauté flamande, le gouvernement a prévu un plan de relance de 4,5 milliards €³⁹. Au niveau de la Région Bruxelloise, il est plus difficile d'identifier les montants mobilisés spécifiquement pour la relance car ils n'ont pas été labellisés comme tels. Toutefois, on sait que la région a décidé de financer l'ensemble des projets qu'elles avaient prévu dans le cadre du plan européen, y compris ceux qui n'ont pas été retenus. Cela équivaut à une enveloppe supplémentaire de 132 millions €⁴⁰. En plus de ces montants, l'ensemble des entités ont reçu 5,9 milliards € dans le cadre du plan de relance européen. En outre, le Secrétaire d'Etat à la relance, Thomas Dermine, a déjà annoncé que la Belgique ne se limiterait pas aux moyens européens pour la relance et respecterait ses objectifs en termes d'investissements publics. Cela correspond à un montant résiduel de 7,2 milliards €⁴¹ d'ici 2024. Si on additionne toutes les mesures mises en place ou annoncées, on arrive à un total 20,83 milliards € mobilisés pour la relance pour les années à venir en Belgique. Cela équivaut à 1.822,57 € par habitant.

Aux Etats-Unis, deux plans sont spécifiques à la relance pour les années à venir. Tout d'abord, le plan bipartisan sur les infrastructures de 1.200 milliards \$. Ensuite, le plan massif et plus orienté à gauche de 3.500 milliards \$. Si ces deux plans passent, ce seront 4.700 milliards \$ (3.984 milliards €) mobilisés pour la relance pour les années à venir aux Etats-Unis. Cela équivaut à 12.138,94 € par habitant. Les Etats-Unis sont donc pour le moment bien plus ambitieux en termes d'investissements publics pour la relance pour les années à venir. L'argument de différence du système social ne pèse pas ici car il s'agit d'investissements pour la relance et pas de mesures de soutien d'urgence.

Au niveau du scope des plans de relance, on constate un focus pour les investissements dans la transition énergétique tant du côté européen (et en particulier belge) que du côté américain. La volonté d'investir dans des infrastructures de transport et dans les énergies renouvelables est présente des deux côtés. En revanche, on observe **un focus beaucoup plus social dans les plans américains** avec des chèques directs aux ménages précaires et l'extension de l'assurance maladie publique. Ce focus social peut encore une fois s'expliquer par la faiblesse de la sécurité sociale américaine comparée à la belge mais montre tout de même une différence dans les débats publics actuels.

³⁸ L'Echo, Di Rupo veut mobiliser 3,1 milliards pour Get Up Wallonia [en ligne], disponible sur <<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/di-rupo-veut-mobiliser-3-1-milliards-pour-get-up-wallonia/10307209.html>>, consulté le 25/10/21.

³⁹ RTBF, Coronavirus : un budget extraordinaire de 4,5 milliards d'euros est prévu pour le plan de relance flamand [en ligne], disponible sur <https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-un-budget-extraordinaire-de-4-5-milliards-d-euros-est-prevu-pour-le-plan-de-relance-flamand?id=10744763>, consulté le 25/10/21.

⁴⁰ https://rudivervoort.brussels/news_/le-gouvernement-bruxellois-saccorde-sur-la-selection-des-projets-prioritaires-pour-la-relance-de-la-region-bruxelloise/

⁴¹ RTBF, Plan de relance de l'UE : "se limiter aux investissements européens ne suffit pas", prévient Dermine [en ligne], disponible sur <https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_plan-de-relance-de-l-ue-se-limiter-aux-investissements-europeens-ne-suffit-pas-previent-dermine?id=10727674>, consulté le 25/10/21.

4. Conclusion

La crise sanitaire qui a frappé durement notre société début 2020 a engendré de nombreux débats sur la nécessité de plans de relance de grande ampleur tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Ce débat a eu lieu dans un contexte de crise écologique avec un besoin pressant d'investissements pour faire la transition énergétique et décarboner notre économie.

Face à ces crises, **tant l'Union Européenne que les Etats-Unis ont mobilisé des fonds pour soutenir en urgence la population et relancer l'économie avec un focus important donné aux projets favorables à la transition énergétique.** Deux constats peuvent être effectués. Tout d'abord, la résilience et la solidité du système social belge a permis de limiter les montants mobilisés dans le cadre du soutien d'urgence. Les Etats-Unis ont dû mobiliser 5 fois plus de moyens par habitant notamment parce que leur taux de chômage avait presque doublé en quelques mois tandis que le taux de chômage belge est resté relativement stable. Ensuite, les Etats-Unis sont bien plus ambitieux dans le cadre des investissements publics pour la relance. Rien qu'en termes d'infrastructures, ils prévoient de dépenser plus que l'entièreté du plan de relance de l'Union Européenne.

De plus, les plans de relance américains se placent dans un contexte de nouvelle présidence démocrate avec une nouvelle majorité au Sénat et une aile gauche de plus en plus influente au Congrès. Cette aile gauche pousse pour la mise en place d'un Green New Deal très ambitieux non seulement d'un point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue social. Même s'il ne promulgue pas le Green New Deal, le président Biden s'en sert de cadre pour son plan pour le climat. **On constate donc un focus plus social et un rôle plus important des investissements publics dans le plan pour le climat américain que dans celui européen.**

En conclusion, la comparaison entre l'Union Européenne et les Etats-Unis nous montre plusieurs choses. Tout d'abord, le système social européen, et en particulier belge, a permis d'avoir une économie beaucoup plus résiliente au choc de la pandémie et ainsi de limiter énormément les montants à mobiliser dans le cadre du soutien d'urgence. Ensuite, malgré l'aspect « historique » du plan de relance européen, **son scope semble trop réduit et son ampleur semble insuffisante.** Si les pays de l'Union Européenne ne veulent pas rater le train en marche de la relance et de la transition énergétique, ils doivent prévoir des plans d'investissements publics beaucoup plus massifs, notamment dans les infrastructures.

DANS LA MÊME COLLECTION / ETAT DE LA QUESTION IEV

Les libertés syndicales sont-elles menacées ?

Benoit ANCIAUX

Le droit de vote des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Benoit ANCIAUX

Crise du Covid-19 : vers un nouveau contrat social ?

Benoit ANCIAUX

La liaison des allocations sociales au bien-être, un dispositif inachevé ?

Benoit ANCIAUX

Le 100^e anniversaire de l'index

Jean LEFEVRE

Violences conjugales : état des lieux et prise de conscience en temps de confinement

Mina PECOT-DEMAUX

Analyse de l'application de la règle d'or budgétaire dans la zone Euro

Florent LEGRAND et Sébastien GIELIS

La chute de Dexia : impact sur les finances publiques belges

Florian LEMAIRE & Florent LEGRAND

La convention européenne des droits de l'homme, un instrument essentiel au cœur de l'évolution des droits fondamentaux. Question choisie : le droit à la vie privée, un droit aux multiples facettes

Letizia DE LAURI

Cour d'assises : l'impossible appel ?

Martin JOACHIM

Housing first : de la rue au logement

Anne LAMBELIN

Les pouvoirs des communes en matière de maintien de l'ordre public : une inflation sans fin ?

Martin JOACHIM

Asile et migration en Europe : une solidarité défaillante

Maxime CAYROU

L'évolution du processus de régulation de la SNCB

Clémence BOVY et Florent LEGRAND

Participation citoyenne à l'échelle locale : qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Letizia DE LAURI

Au-delà de la décolonisation des territoires : l'amorce d'un processus

Sophie PISSART

Résumé

Face à la crise sanitaire et à la crise écologique, tant l'Union Européenne que les Etats-Unis ont prévu des plans de relance historiques avec un focus sur la transition énergétique. Toutefois, les plans américains sont d'une ampleur bien plus importante que les plans des pays européens. De plus, le plan pour la transition énergétique américain donne un bien plus grand rôle aux investissements publics et aux aspects sociaux que le plan européen.

Institut Emile Vandervelde
Bd de l'Empereur, 13
B-1000 Bruxelles
Téléphone : +32 (0)2 548 32 11
Fax : + 32 (0)2 513 20 19
iev@iev.be
www.iev.be